



**Déclaration du Cameroun lors de la 11^e Conférence d'examen du Traité sur le
non-prolifération des armes nucléaires (TNP)**

New York, 27 avril au 22 mai 2026

Cluster I

Par : NYANID Zacharie Serge Raoul Ph. D

Ministre Plénipotentiaire Hors Échelle

New-York, mai 2026

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre désignation et salue votre leadership à la tête de ce groupe thématique. Ma délégation vous remercie de l'opportunité que vous lui donnez de contribuer à ce débat consacré au désarmement nucléaire. Elle s'exprime en sa qualité d'État non doté d'armes nucléaires, mais d'État qui a choisi la paix, le droit et la responsabilité envers les générations futures.

Monsieur le Président,

Nous avons l'habitude, dans cette enceinte, de réciter les mêmes prières. Nous appelons les États dotés à respecter l'article VI. Nous déplorons la modernisation des arsenaux. Nous exigeons la transparence. Et puis, la séquence s'achève, rien ne change, et nous revenons cinq ans plus tard avec les mêmes incantations.

Ce jour, ma délégation ne va pas réinventer la roue, elle récitera une prière d'un autre type, en jetant un regard peut être naïf, mais certain sur des questions et problématiques qui de son point de vue devrait d'avantage retenir l'intérêt de la communauté internationale.

En effet, ma délégation se pose la question de savoir pourquoi les États dotés, qui disent partager notre objectif d'un monde sans armes nucléaires, se comportent comme si ce monde ne pourrait jamais advenir.

Pour ma délégation, la réponse tient à ce que la dissuasion nucléaire reste, aux yeux des États dotés, la garantie suprême de leur sécurité. Le Traité a instauré une architecture fondée sur une asymétrie assumée : d'un côté, les États dotés d'armes nucléaires, auxquels le régime reconnaît une capacité légitime de possession temporaire ; de l'autre, la grande majorité des États non dotés, qui ont librement renoncé à l'option de l'armement nucléaire en échange d'engagements de désarmement et d'un accès garanti au nucléaire civil. Cette architecture n'est pas en soi illégitime ; elle a été négociée et acceptée. Or, cette asymétrie, si elle a été librement consentie par les États non dotés dans le cadre d'un compromis historique, n'a pas empêché la prolifération verticale. Le véritable problème n'est pas l'asymétrie en soi qui est la marque du Traité, mais le fait que les États dotés n'ont pas jusqu'à date, tenu leurs obligations qui découlent du TNP. Pendant que les États non dotés respectent scrupuleusement leurs obligations, la modernisation des arsenaux se poursuit et le désarmement promis reste lettre morte. Ce déséquilibre dans l'exécution, et non dans la lettre du Traité, est ce qui transforme une asymétrie temporaire en inégalité durable.

Ma délégation propose donc de dépasser la logique de possession individuelle pour entrer dans une logique de responsabilité collective. Faut-il le rappeler, les

États dotés ne rendent pas compte de leurs arsenaux comme s'il s'agissait d'une faveur accordée aux États non dotés ; ils doivent le faire comme une réponse légitimement attendue face à une obligation collective, car la sécurité des uns ne saurait être construite sur la vulnérabilité des autres. Comme le dit une sagesse africaine, : « *La main droite lave la gauche, et la gauche lave la droite. C'est ainsi que les deux deviennent propres.* ». Cette sagesse nous enseigne que la sécurité véritable ne se décrète pas unilatéralement ; elle se construit dans l'effort partagé.

Monsieur le Président,

Ma délégation se demande ce que peut faire un petit État comme le Cameroun pour briser le tabou de la dissuasion, sans naïveté, sans angélisme. Il ne s'agit pas de demander aux puissances nucléaires de désarmer du jour au lendemain, personne n'imagine un désarmement immédiat. Toutefois, ma délégation propose de demander aux dites puissances de changer la nature de leur dissuasion. Aujourd'hui, la dissuasion est une menace implicite. Demain, elle pourrait devenir un mécanisme de garantie multilatérale. Pourquoi ne pas imaginer un code de conduite sur l'emploi des armes nucléaires qui interdise, de manière contraignante, la frappe en premier ? Pourquoi ne pas transformer les assurances négatives de sécurité aujourd'hui déclaratoires, unilatérales, révocables, en un instrument multilatéral vérifiable, avec des procédures de retrait très strictes ? Voilà des pistes que nous soumettons à la réflexion de tous.

Dans le même esprit, le Cameroun propose une idée concrète à savoir, la création d'un Observatoire international des doctrines nucléaires, sous l'égide de l'ONU, où chaque État doté déposerait, annuellement et sous une forme standardisée, sa doctrine en matière de seuil d'emploi, de posture de déploiement, et de mesures de dénucléarisation partielle. Cet observatoire ne jugerait pas la légitimité de ces doctrines, mais en assurerait la transparence, la comparabilité et le suivi dans le temps. Ce n'est pas le désarmement, mais c'est le préalable à la confiance.

Monsieur le Président,

Compte tenu des jeux et enjeux actuels, ma délégation se pose également une question qu'elle juge pertinente, aussi lancinante soit-elle : que faire de l'article VI du TNP, cet article magnifique mais malheureusement piétiné ? Ma délégation note, certainement avec de nombreuses autres, que l'interprétation de cet article a été vidée de sa substance. Les États dotés estiment avoir satisfait à leur obligation parce qu'ils ont réduit leurs arsenaux depuis la guerre froide. Mais l'article VI ne parle pas de réduction relative, il parle d'élimination complète. La différence n'est pas de degré, elle est de nature. Réduire n'est pas éliminer. La différence entre un arsenal de 10 000 ogives et un arsenal de 200 ogives est une différence de degré.

La différence entre un arsenal de 200 ogives et zéro ogive est une différence de nature. Et c'est cette dernière que l'article VI nous commande d'atteindre.

Le Cameroun propose donc de réinterpréter l'article VI à la lumière des réalités du XXI^e siècle en introduisant le concept d'irréversibilité opérationnelle. En effet, le XXI^e siècle a vu émerger des technologies qui rendent caduques les approches traditionnelles du désarmement. L'informatique quantique, l'intelligence artificielle, les essais par simulation, la fabrication additive : tout cela permet aujourd'hui à un État doté de reconstituer rapidement une capacité nucléaire opérationnelle, même après des réductions importantes. Dans ce contexte, un arsenal réduit à quelques centaines d'ogives reste potentiellement « réversible » à court terme. La distinction entre un pays nucléaire et un pays non nucléaire n'est plus seulement une question de stocks physiques ; c'est une question de capacité de rebond.

L'irréversibilité opérationnelle vise précisément à s'attaquer à cette capacité de rebond. Il ne s'agit plus seulement de compter les ogives, mais de mesurer la capacité effective d'un État à revenir en arrière. Concrètement, cela suppose de détruire non seulement les armes, mais aussi les chaînes de production, les sites d'essais, les infrastructures de soutien, et de soumettre ces transformations à une vérification internationale continue. Quels dispositifs de contrôle empêchent le redéploiement d'armes démantelées ? Quels mécanismes de vérification garantissent qu'un missile stocké ne peut pas être réarmé en quelques semaines ?

Ainsi, le XXI^e siècle ne nous permet plus de nous contenter de traités bilatéraux fixant des plafonds d'ogives. Les réalités technologiques exigent une approche plus exigeante, plus intrusive, plus tournée vers la preuve que la réduction est non seulement quantitative, mais qualitative et, surtout, irréversible. C'est pourquoi ma délégation propose la mise en place d'un Registre international des transformations d'armements nucléaires, distinct du simple inventaire, qui documente non pas ce que les États possèdent, mais ce qu'ils ont définitivement rendu inutilisable. La confiance ne naît pas de promesses ; elle naît de preuves.

Monsieur le Président,

Ma délégation est pleinement consciente des difficultés, aggravées par les rivalités géopolitiques et stratégiques, qui rendent le contexte international plus tendu que jamais. Pourtant, c'est précisément dans ces moments que les petits États doivent faire entendre une voix lucide et constructive. Les puissances nucléaires se font face, et les petits États sont les premiers menacés si le parapluie se déchire. Mais c'est parce que la situation est dangereuse que ma délégation appelle à cesser les discours convenus.

Le Cameroun ne propose pas un plan complet de désarmement. Il propose une méthode qui consiste, simplement mais durablement, à casser la lassitude, sortir des sentiers battus, introduire des idées nouvelles – l’observatoire des doctrines, le code de conduite sur le first strike, le registre des transformations irréversibles. Ces idées ne coûtent rien en arsenaux, mais elles coûtent un peu en orgueil et en routine.

Comme le dit avec une extrême pertinence le vieux sage africain : « Les termites ne défient pas l’éléphant, mais elles savent creuser des galeries qui, avec le temps, ébranlent l’arbre le plus solide. » Pussions-nous, petits États, être ces termites de la raison – non pas pour abattre l’éléphant – nous avons tous intérêt à ce qu’il reste debout – mais pour lui montrer que la sécurité durable ne se trouve pas dans la masse de l’ivoire, mais dans la fragilité d’un équilibre négocié.

Je vous remercie